

Après le budget, la FGTB menace de bloquer le pays

Evolution du salaire selon la productivité plutôt que l'âge, dégressivité du chômage... le syndicat fulmine contre les projets du gouvernement.

Je vais faire tout ce je peux pour convaincre mes affiliés de faire grève. Et si j'ai la capacité d'arrêter ce pays, je le ferai. Je vais pourrir la vie du gouvernement ». Quand Robert Vertenuel, le président de la FGTB, s'exprime ainsi en réaction à la présentation du « job deals » du gouvernement fédéral, on comprend que la rentrée sociale devrait être chaude. L'objectif du patron du syndicat socialiste est très clair : s'attaquer au gouvernement de Charles Michel.

La cause de cette charge d'une violence rare ? Les nouvelles mesures présentées par la suédoise : augmentation de la dégressivité des allocations de chômage, fin de la prépension à 56 ans,... Parmi les 26 annoncées hier, une retient plus particulièrement l'attention : la réforme des barèmes. Le fédéral veut discuter avec les

partenaires sociaux pour revoir l'évolution du salaire. Autrement dit, les rémunérations n'augmenteraient plus progressivement selon l'âge, mais seraient liées à la compétence et à la productivité.

Du côté des employeurs, on applaudit la démarche. « Les barèmes d'ancienneté ont pour effet qu'à un moment donné, les coûts salariaux croissants ne correspondent plus (assez) à la productivité du travailleur. Le coût relatif plus élevé de ces travailleurs par rapport à celui de jeunes travailleurs qui font le même travail amène l'employeur à écarter des travailleurs "expérimentés" (plus de 50 ans) du marché du travail. », explique-t-on à la FEB. Du côté syndical, on y voit une « manière détournée » de s'en prendre à l'augmentation automatique des salaires en Belgique.

Un accord entre partenaires sociaux

semble donc compliqué à trouver. En attendant, Robert Vertenuel est prêt à chauffer ses troupes pour bloquer le pays et mener son combat contre le gouvernement Michel. ■

Le casse-tête Arco continue

Dans ce grand accord de l'été, les ministres ont aussi présenté une solution pour les ex-coopérateurs particuliers d'Arco. Une décision qui était bloquée depuis plusieurs mois, suspendue à l'aval de l'Union européenne. Le gouvernement fédéral a estimé que ce blanc-seing « n'était plus nécessaire ». Ce qui n'a pas tardé à faire réagir la commissaire européenne Vestager, qui a dit l'inverse. Bref, le casse-tête reste entier.

Des salaires basés sur la performance : une mesure qui fait polémique

- Dans son « jobs deal », le gouvernement veut revoir les barèmes liés à l'ancienneté.
- Les patrons applaudissent, mais la FGTB menace de grève.

Le gouvernement fédéral a présenté ce mardi son « jobs deal », un ensemble de 26 mesures censées permettre de réduire le paradoxe belge : de très nombreux emplois vacants, et un chômage qui reste élevé. Le Premier ministre avait annoncé ce chantier dans nos colonnes en mai. « C'est ma priorité numéro un pour les mois qui viennent : on a tellement réussi à créer de l'emploi dans le secteur privé que nous sommes confrontés à un très grand nombre d'emplois vacants. Les entreprises ont

doublé les emplois vacants en trois ans. C'est gigantesque. Nous avons un problème sérieux de métiers en pénurie. Un problème qui s'est aggravé avec la création de postes de travail supplémentaires », nous indiquait le Premier ministre.

Le plan est à présent ficelé. Parmi les 26 mesures, il en est une qui pourrait révolutionner la manière dont les salaires sont conçus en Belgique : la réforme des barèmes. Actuellement, en Belgique, les salaires augmentent essentiellement avec l'âge, même si, pour éviter une discrimination condamnée par l'Union européenne, on préfère aujourd'hui parler d'expérience, supposant qu'elle augmente avec l'âge. Mais dans son accord, le gouvernement voudrait qu'on introduise un autre système. « Le gouvernement fédéral, par son ministre de l'Emploi, conviendra, avec les partenaires

sociaux, d'un agenda précis s'agissant de la réforme en cours

des rémunérations, qui ne doivent plus être liées à l'âge mais liées à la compétence et à la productivité », indique l'accord intervenu lundi soir.

Productivité et compétence

Ce n'est pas la première fois que l'on tente de modifier les barèmes en Belgique. L'idée part du constat que, les salaires augmentant avec l'âge, les salariés plus âgés coûtent plus cher à l'entreprise et sont souvent les premières victimes des restructurations. En revoyant les barèmes, une personne plus âgée ne gagnera donc pas nécessairement plus qu'une personne plus jeune. Dans l'idée du gouvernement, les nouveaux barèmes doivent être liés à la productivité et à la compétence. Mais, dans le passé, d'autres systèmes ont été mis en avant. Dans nos colonnes il y a cinq ans, la ministre de l'Emploi, Monica De Coninck

(SPA), proposait plutôt de faire évoluer rapidement les barèmes jusqu'à 40 ans, au moment où les besoins financiers sont supposés plus grands pour se stabiliser ensuite, ce qui limiterait les différences salariales. Mais la suédoise a donc défini ses propres critères d'évolution.

Ces derniers laissent perplexes Marie-Hélène Ska, la secrétaire générale de la CSC. « Prenons l'exemple du non-marchand, pose-t-elle. C'est un secteur où le nombre de burn-out est déjà très élevé et où la productivité a déjà beaucoup augmenté, sans doute trop. Si on veut encore l'augmenter, soit on va encore aggraver les conditions de travail, soit cela va conduire à ce que la population soit traitée comme du bétail. C'est une occasion manquée. »

Le syndicat des employés, le Setca, relève, lui, la grande difficulté à objectiver la compétence ou la productivité dans certains

secteurs. « Dans certains environnements de travail, le rendement est facilement mesurable,

dans d'autres, c'est bien plus complexe. Déterminer la compétence d'une personne est également très subjectif (surtout dans certains secteurs comme le social ou les soins de santé qui, au-delà des "savoirs" font appel au savoir-être et aux qualités humaines et relationnelles) », indique le syndicat. Le Setca y voit aussi une « manière détournée » de s'en prendre à l'augmentation automatique des salaires en Belgique.

Aux mains des partenaires sociaux

Du côté des employeurs, en revanche, on applaudit. « Les barèmes d'ancienneté ont pour effet qu'à un moment donné, les coûts salariaux croissants ne correspondent plus (assez) à la productivité du travailleur. Le coût relatif plus élevé de ces travailleurs par rapport à celui de jeunes travailleurs qui font le même travail amène l'employeur à écarter des travailleurs "expérimentés"

(plus de 50 ans) du marché du travail. », indique-t-on à la FEB. Pour l'organisation patronale, le système actuel pénalise aussi la mobilité des travailleurs. « La rémunération à l'ancienneté rémunère une certaine loyauté, mais elle dissuade souvent les travailleurs de changer de travail en raison des conditions de salaire et de travail et de la protection dont ils bénéficient à un moment donné. Cette réalité réduit la mobilité et l'adaptabilité des travailleurs et ne favorise pas le fonctionnement du marché du travail et le taux d'emploi des plus de 50 ans. »

Les partenaires sociaux vont à présent se saisir du dossier. On ne voit pas comment un accord pourrait intervenir. « Pour nous, c'est non », dit le président de la FGFB, Robert Vertenueil, qui se dit prêt à « pourrir la vie du gouvernement » et à « bloquer le pays » si le fédéral s'obstine sur ce dossier, ainsi que sur celui de la dégressivité des allocations de chômage et des prépensions. ■

BERNARD DEMONTY

l'expert « Le travailleur se retrouvera continuellement sur le gril »

ENTRETIEN

Bernard Fusulier est sociologue du travail et directeur de recherche FNRS (UCL). Lier l'évolution du salaire à la productivité et aux compétences va accentuer la pression sur les travailleurs, déplore-t-il.

Une telle mesure se justifie-t-elle par une nécessité liée à une évolution sociologique sur le marché du travail ?

Pour le grand public, une telle annonce pourrait sembler justifiée : pourquoi donner un avantage financier ou tout autre privilège en fonction de l'ancienneté, souvent associée à l'âge (mais pas toujours), si elle n'exprime pas une croissance des compétences et de la productivité. Donc, autant, directement rétribuer les compétences et la productivité. Il s'agit d'une ancienne demande de la FEB (Fédération des entreprises de Belgique, NDLR). Mais plus qu'à une nécessité, cela participe

davantage à une volonté de mieux contrôler le travail. Car s'il n'existe plus de mesure linéaire, comme l'ancienneté, pour déterminer l'évolution salariale, l'entreprise peut déterminer les critères qui lui conviennent le mieux. L'enjeu pour le patronat est sans doute de réduire la masse salariale et de faire en sorte que les travailleurs soient continuellement sur le gril, que les cartes soient à chaque fois rebattues autour d'une négociation sur la valeur d'une personne dans une entreprise.

Les entreprises vont-elles nécessairement y gagner ?

Dans le court terme, des catégories de travailleurs et des entreprises peuvent y voir un avantage, mais à long terme, j'en doute. Cela pourrait complexifier la gestion des carrières à l'intérieur même des entreprises. Avec aussi un risque de déstabilisation des collectifs de travail en accentuant les rivalités, les jalousies, les frustrations... L'ancienneté, par sa linéarité, évite

en quelque sorte les coûts de transaction, et ce faisant participe à la fois à la simplification de la gestion et permet une projection dans la durée (que ce soit pour le travailleur ou l'employeur).

Cela individualise forcément la négociation des salaires ?

Cela dépendra des capacités de négociation secteur par secteur, entreprise par entreprise et peut-être au niveau individuel. Si on regarde ce qui a été fait dans la sidérurgie dans les années 90, la grille de progression par compétence a été prise en charge dans la négociation sociale, elle faisait donc l'objet d'une définition collective.

Justement, comment définir la compétence et la productivité d'une personne ?

Il faudra effectivement être vigilant concernant ces notions de compétence et de productivité : que va-t-on mettre dans ces caté-

gories, qui va les définir, à partir de quelle unité (l'individu, le collectif...) selon quel processus et qui/comment elles vont être évaluées ? Le gouvernement fédéral ouvre ici une nouvelle boîte de Pandore comme il l'avait fait avec la définition des « métiers pénibles ». Et comme toujours, dans ce type de négociation autour de la définition se joue un rapport de forces. Globalement, toutes ces mesures vont dans le même sens.

Lequel ?

Un système de travail plus intensif. Alors que le travailleur est déjà soumis à beaucoup de pression, qu'importe le secteur. Et après on s'étonne que les coûts en matière de maladies professionnelles de longue durée explosent et qu'ils dépassent le budget du chômage... Il existe déjà des parts variables dans les salaires, avec les bonus, il y a aussi les promotions. On est donc déjà dans des systèmes mixtes. Va-t-on encore accentuer le sentiment d'être taillable et corvéable à merci, sans savoir de

quoi demain sera fait ? En tant que sociologue, je dirais que c'est une logique de flexibilisation et d'intensification engagée.

Il existe indéniablement des défis liés au vieillissement de la population, au chômage. Le gouvernement propose des mesures sur les métiers en pénurie, d'activation des chômeurs... Une ligne cohérente.

D'accord. Mais cela fait vingt ans qu'on assiste à des mesures dites d'activation et de formation, et je ne vois pas où se trouve le progrès. Ce sont des recettes utilisées depuis longtemps. On remet tout le temps sur le métier les mêmes ingrédients, alors qu'ils ne produisent pas un gâteau satisfaisant. Contrairement à ce qu'il proclame, ce gouvernement n'est pas disruptif, pour utiliser un terme à la mode. Il est dans le conformisme économiciste. Il ne voit pas au-delà, ne propose pas de vision enthousiasmante de l'évolution de la société. Loin de s'engager dans un système de travail soutenable, le « Jobs jobs jobs » tel qu'il est engagé me paraît accen-

tuer un système de travail intensif, qui épuise les ressources. Ce manque de discernement est inquiétant.

En tant que sociologue, mon diagnostic est que nous sommes confrontés à l'impasse d'une société arc-boutée sur l'emploi. Est-ce normal qu'une personne est dite active uniquement pour son lien avec le marché de l'emploi, sinon elle est considérée inactive même si elle est très investie

dans l'éducation de ses enfants, dans des soins donnés à des proches, dans des activités de solidarité citoyenne... ? Le travail ne se réduit pas à l'emploi. Plutôt que « Jobs jobs jobs », je conseillerais à nos ministres et autres hommes et femmes politiques de développer une vision plus enthousiasmante qui reconnaîtrait la contribution de chacun et de chacune à une pluralité d'activités qui produisent de la richesse, de la cohésion sociale, du bien commun et du bien-être. ■

Propos recueillis par
CORENTIN DI PRIMA

QUATRIÈME OPÉRATEUR

De Croo obtient gain de cause

Le vice-Premier ministre et ministre des Télécoms Alexander De Croo (Open VLD) a obtenu de ses partenaires, initialement peu « emballés », l'ouverture du marché à un quatrième opérateur de téléphonie mobile. Alexander De Croo a répété son credo mardi en conférence de presse : plus de concurrence se traduira par des prix plus bas pour le consommateur. En pratique, un nombre suffisant de fréquences mobiles sera mis aux enchères l'an prochain, pour une durée de 20 ans, afin de permettre l'arrivée d'un nouvel opérateur. « Il ne s'agit pas d'imposer un quatrième opérateur, mais de permettre les conditions de sa venue éventuelle. C'est le marché qui décidera », a précisé Alexander De Croo. On notera que Proximus, dont l'État est actionnaire majoritaire (à hauteur de 53,51 %), s'est fendu, en plein milieu de la conférence de presse, d'un communiqué regrettant la décision du gouvernement fédéral. « Si cette situation fera en effet baisser les prix pour le consommateur à court terme, elle aura également des conséquences immédiates pour la qualité du réseau et la rentabilité du secteur, ce qui mettra inévitablement sous pression les investissements dans le réseau et l'emploi dans le secteur des télécommunications en Belgique », mettait ainsi en garde l'entreprise publique, reprenant des arguments déjà évoqués par la fédération patronale Agoria, qui s'était récemment opposée au souhait d'Alexander De Croo.

AUTRES MESURES

Le « jobs deal » du gouvernement fédéral comprend 26 mesures. Avec la révision des barèmes (lire ci-contre), voici les principales.

L'augmentation de la dégressivité des allocations de chômage

Cette mesure n'est pas intégrée comme telle dans le « jobs deal », mais elle a clairement pour objectif d'inciter les demandeurs d'emploi à retrouver rapidement du travail. De manière générale : depuis le gouvernement Di Rupo, les allocations de chômage sont dégressives, c'est-à-dire que, juste après la perte d'emploi, l'allocation est plus élevée. Elle diminue ensuite graduellement pour atteindre un plancher, de 1.100 euros environ pour les chefs de ménage et de 700 euros environ pour les cohabitants. Le gouvernement adapte le système. D'abord, il va relever l'allocation, en augmentant le plafond actuel, qui est à 2.619 euros. Ensuite, il va accélérer la dégressivité, c'est-à-dire que le montant de l'allocation baissera plus vite avec le temps. Le forfait minimum sera donc plus vite atteint. Il fut question, en outre, de baisser le forfait minimum. Le gouvernement y a renoncé. Il appartient à présent au ministre de l'Emploi de prendre les arrêtés qui s'imposent. L'accord du gouvernement précise que le but n'est pas de réaliser des économies budgétaires.

La fin de la prépension à 56 ans

En cas de restructuration, il était possible de prévoir des prépensions à 56 ans. Mais la fin de ce système était programmée. Le gouvernement confirme cette mesure : la prépension pour restructuration passera à 59 ans en 2019 et à 60 ans en 2020. Les conditions de carrière minimales sont portées de 40 à 41 ans au premier janvier 2019. Les syndicats perdent la capacité de ralentir l'entrée en vigueur de cette mesure.

Les crédits-temps de fin de carrière réduits

Le gouvernement a décidé de toucher une nouvelle fois aux crédits-temps de fin de carrière, qui permettent de prendre un temps partiel dès 55 ans. L'âge passera à 60 ans dès le premier janvier 2019. En revanche, le crédit-temps pour suivre une formation en pénurie sera allongé : il passe de 36 à 48 mois.

Le gel de la dégressivité pour les chômeurs qui suivent une formation à un métier en pénurie

Le gouvernement s'engage à étudier cette possibilité, en accord avec les Régions. Mais il y a une balise : ceci ne peut vider de son sens le principe de la dégressivité.

B.D.Y.

RETOUR EN 2011

Décision déjà recalée

2011, la Commission européenne déclare « regretter que la garantie sur les dépôts ait été étendue aux coopérateurs d'Arco et mise en application avant sa notification à l'Europe et son approbation ». La suite, vous la connaissez : la décision belge est recalée. A l'époque, le gouvernement Letermé décide d'indemniser directement et à 100 % de leurs pertes les environ 800.000 coopérateurs victimes de la liquidation d'Arco, coopérative, bras droit financier des mouvements ouvriers chrétiens francophones et surtout flamands, qui n'a pas résisté à la chute de Dexia. En mars dernier, le Conseil d'Etat entérine définitivement le verdict : la manœuvre est bien qualifiée d'aide d'Etat illégale. 2018, le gouvernement Michel propose un scénario légèrement différent : indemniser à 40 % les mêmes coopérateurs, l'introduction en Bourse de Belfius, banque publique, finançant plus de deux tiers de la transaction. Cette fois encore, l'autorisation de la Commission européenne est requise. Fin mars, le gouvernement lui expose son scénario. Sans réponse, il décide de s'en passer, exploitant une faille juridique (lire ci-contre). La suite n'est pas encore connue. Mais selon plusieurs sources, « le gouvernement a préféré y aller au forcing et risquer une amende plutôt que d'attendre encore. »

A.C.

règlement Arco L'Europe se manifeste déjà

DÉCODAGE

Belfius ira en Bourse dès que « le bon moment arrivera », c'est la dernière décision en date du gouvernement sur ce dossier qui traîne depuis de longs mois sur la table.

Les ex-coopérateurs particuliers d'Arco, eux, seront indemnisés, c'est la dernière décision en date sur ce dossier qui traîne depuis 2011, déjà ! Mais, finalement, sans l'aval préalable de l'Europe. Nos ministres estiment « qu'il n'est plus nécessaire ». La commissaire en charge de la Concurrence, Margrethe Vestager, dit, elle, déjà le contraire.

Pas clair ? On a essayé de vous décoder « le décodable » de cette partie de l'accord d'été. Qui concerne tout de même 800.000 anciens coopérateurs dans le pays, dont 150.000 en Wallonie, ayant perdu leurs économies. Ainsi que, bien sûr, l'exit partiel sur les marchés de la seule banque publique belge.

1 Pourquoi le CD&V a cédé sur le cas Arco-Belfius ? Les deux entités concernées – la première est le bras droit du MOC, mouvement ouvrier chrétien et de son pendant néerlandophone, Beweging.net, la seconde est l'héritière de Dexia Banque Belgique –, ont un passé commun. Mais les dossiers sont surtout « politiquement » liés sous cette législature.

D'un côté, MR, Open VLD et N-VA se sont promis de valoriser les bijoux de famille et répètent que « l'Etat n'a pas pour vocation de détenir une banque ». De l'autre, le CD&V – soucieux de son électoral – a mis son veto : pas d'introduction en Bourse de Belfius (IPO) avant qu'une solution pour indemniser les ex-petits coopérateurs ne soit trouvée.

Le tour de passe-passe présenté mardi est le suivant : avec la formule d'indemnisation imaginée, il faudra d'abord une IPO de la banque publique, avant de pouvoir verser une compensation aux ex-coopérateurs visés. Les chrétiens-démocrates n'ont

eu d'autre choix que d'accepter la manœuvre tandis que le restant de la majorité aboutit à l'une de ses priorités.

Timing possible pour l'exit sur les marchés de la banque encore à 100 % dans les mains de l'Etat ? « La première fenêtre est la deuxième moitié d'octobre. Mais nous ferons comme nous l'avons fait avec notre participation dans BNP Paribas : nous saisissons l'opportunité d'un bon climat sur les marchés », explique Johan Van Overtveldt, ministre des Finances (N-VA).

2 D'où vient l'argent qui sera versé aux coopérateurs ? Si l'entrée en Bourse de Belfius est désormais une condition sine qua non à l'indemnisation des coopérateurs Arco et plus l'inverse, c'est parce que la majorité de l'argent qui sera utilisé pour l'opération proviendra d'un « cash drain », soit d'un pré-dividende versé par Belfius, juste avant sa mise sur les marchés (selon nos calculs, d'un montant de 426 millions d'euros).

Le solde aux 600 millions d'euros nécessaires (qui correspondent à une indemnisation à 40 % des coopérateurs décidée préalablement par le fédéral) sera récupéré, en gros, via la liquidation de ce qu'il reste des sociétés d'Arco (pas encore tout à fait terminée, précisons-le) et un geste commercial de Belfius à hauteur de 50 millions d'euros.

Le gouvernement organisera donc rapidement une offre publique – la deadline pour le lancement de cette offre est fixée au 15 septembre prochain – afin d'inviter les ex-coopérateurs à se manifester. C'est Belfius qui sera le « front office unique » sur ce dossier (soit l'entité en charge de l'ensemble des transactions).

3 Pourquoi ça coince déjà avec l'Europe ? Tout est donc pour le mieux dans le meilleur des mondes, direz-vous : les particuliers lésés seront remboursés, au moins en partie, après des années à espérer un geste et Belfius prendra son indépendance partielle (30 % seront mis

en Bourse), lui permettant « plus de flexibilité de capitaux », comme aime à le répéter son management.

Sauf qu'il y a un hic : le 27 mars dernier, le gouvernement a envoyé un « legal mémo-

randum » à l'Europe, proposant de verser 600 millions d'euros aux ex-coopérateurs (solution décidée en kern le 2 février dernier). L'affaire Arco est en effet un cas d'école plus épineux. Pour rappel, une proposition d'indemnisation a déjà été recalée dans le passé par l'Europe au titre d'aide d'état illégale (lire ci-contre).

Depuis, le gouvernement attendait une réponse de la Commission. Dont il a subitement décidé de se passer. Pourquoi ? « Je ne suis pas juriste, ces matières sont compliquées, ce n'est pas une excuse, je sais. Mais nos experts estiment que l'avis européen n'est pas nécessaire car nous indemnisons des coopérateurs en personne physique et non en personne morale », expose Johan Van Overtveldt. En bref : la distinction entre indemniser un particulier ou une entreprise n'aurait pas été prévue par l'Europe pour qualifier une aide d'Etat comme illégale. Sur cette « faille » repose tout le nouvel argumentaire du gouvernement. Qui opte donc pour un « forcing » sur le cas Arco.

Il n'aura pourtant pas fallu longtemps à la commissaire à la Concurrence Margarethe Vestager pour donner son avis. A la question d'un journaliste, mardi, qui lui demandait « si l'attitude du gouvernement belge n'était pas bizarre ? », elle a répondu : « Vous avez raison de dire que c'est bizarre. Et de fait, ce n'est pas vrai, le gouvernement a besoin de notre avis. On est en contact avec eux et on le sera dans les semaines et mois à venir. »

Si Belfius va, cette fois on peut l'affirmer, poursuivre sa route sur les marchés, pour les anciens coopérateurs, le bout du tunnel n'est peut-être pas encore tout à fait en vue. ■

AMANDINE CLOOT

« trou » budgétaire Comblé, mais on ne sait comment

Le « deal pour l'emploi » et l'accord entre les partenaires de la majorité (à défaut d'avoir celui de l'Europe) sur l'indemnisation partielle des copérateurs d'Arco ont un peu éclipsé le budget 2019.

L'argent, cependant, reste le nerf de la guerre. Or, la suédoise s'est montrée évasive sur la manière dont elle bouclait le budget de l'an prochain. Il s'agit, nous a-t-on dit, de privilégier l'information des élus. Cela peut s'entendre. N'empêche, à un moment, il faudra bien faire les comptes – et qu'ils tombent juste.

Or, la coalition fédérale a retenu l'estimation la plus favorable du dérapage budgétaire attendu (à politiques constantes) en 2019, soit 2,66 milliards – laquelle estimation n'est pas celle du comité de monitoring, mais de son président (nos éditions du 18 juillet).

Un point de départ favorable

D'autres membres du comité – le rapport en faisait clairement mention – craignent un dérapage plus élevé. Pour trois raisons. Un : parce que la forte hausse des versements anticipés à l'impôt des sociétés pourrait bien être temporaire, et non

permanente pour moitié – auquel cas 1,8 milliard manquerait au budget 2019. Deux : parce qu'on ne peut exclure un dépassement d'un demi-milliard en soins de santé. Et trois : parce qu'un autre demi-million est lié à une correction technique du tax shift transférée aux Régions, lesquelles ne l'ont pas intégrée dans leurs propres comptes.

Le gouvernement fédéral a sans doute ses raisons pour écarter ses éléments – et la ministre du Budget, Sophie Wilmès (MR), l'expliquera certainement ce mercredi au Parlement.

Sur la manière dont la suédoise a prévu de boucher le trou de 2,66 milliards, on ne sait cependant guère plus de choses. Il y aura des « corrections techniques » – comprenez : la réévaluation des prévisions du comité de monitoring sur le rendement attendu de diverses mesures. De quelle ampleur ? Motus. Un milliard, murmurerait-on ces derniers jours dans les coulisses de négociations. Rien n'a été confirmé.

L'apport du « jobs deal »

Le seul point concret dévoilé ce mardi, c'est l'impact budgétaire attendu du « jobs deal » dès l'an prochain. La création

de 12.500 emplois supplémentaires – soit, selon la suédoise, moins de 10 % des emplois vacants en raison des métiers en pénurie – se traduirait par des rentrées additionnelles de 505,4 millions d'euros.

Le ministre de l'Emploi, Kris Peeters (CD&V), n'a pas cependant expliqué comment il arrivait à ce montant d'un peu plus de 40.000 euros par emploi créé.

Sans doute, le gouvernement fédéral poursuit-il le déploiement du tax shift. Les mesures qui entrent en vigueur l'an prochain et se traduiront par une enveloppe globale de 1,5 milliard permettant de renforcer la compétitivité des entreprises (via des baisses de cotisations sociales) et le pouvoir d'achat. Or, ces mesures n'avaient pas été financées. La suédoise met également en œuvre, avec les Régions, le plan d'investissements stratégiques – soit 389 millions d'euros en 2019, pour un montant total de 1,6 milliard programmé sur la période 2018-2021.

En attendant, côté chiffres, on reste un peu sur sa faim – et on attend de voir ce que Sophie Wilmès sortira de son sac ce mercredi à la Chambre. ■

DOMINIQUE BERNIS